

# CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 7 et 11 septembre 2009

## Un CHSCT en deux séances

*Il aura fallu deux séances à ce CHSCT, sous la présidence de M. Marcon, afin de traiter les deux points à l'ordre du jour. Le premier point a été abordé le 7 septembre et a demandé 2h30 entre la présentation et les explications demandées par les membres du CHSCT. Etant donné les horaires de programmation du CHSCT, le deuxième sujet a été reporté à ce vendredi à 10h ce qui n'a permis qu'un survol des questions diverses. Il faudra bien que les prochains CHSCT soient programmés afin de permettre la participation de tous les membres pour aborder tous les sujets, avec tous les documents nécessaires...*

### ORDRE DU JOUR

- 1- Information sur les mesures mises en oeuvre dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité Grippe A de l'établissement de Roanne
  - 2- Information et consultation sur l'analyse de sécurité du travail pyrotechnique du tir VPC (point sur les actions en cours dans le domaine sécurité pyrotechnique sur l'établissement de Roanne)
- Questions diverses

#### **1- PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ GRIPPE A**

La Direction a présenté les mesures mises en oeuvre dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité Grippe A de l'établissement de Roanne. **Les élus CFDT étaient déjà intervenus** lors des réunions des instances représentatives avant les congés, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention en terme d'hygiène et de sécurité pour assurer la santé des salariés. La déclinaison a été longue car le nombre de points à traiter est important et touche à toute l'organisation de l'Entreprise et a aussi un impact jusqu'à nos sous-traitants. La Direction pour établir son PCA s'est appuyée sur les directives gouvernementales et réfléchi à une organisation permettant de continuer une activité en assurant la santé et la sécurité des salariés. Le responsable pour la préparation du plan est M.A. Marcon avec des délégués qui sont M. Y. Menut et M. D. St Martin. Ces responsables ont pris connaissance du PCA édité par le SIG (service d'informations du gouvernement). Une cellule de crise/veille a été mise en place avec des titulaires et des

suppléants avec une réunion quotidienne afin de gérer la situation du centre. Il est envisagé de mettre un indicateur en place.

D'autre part, un lien est établi avec les organisations territoriales, sous-préfecture, cellule de crise pandémie, Samu, gendarmerie et /ou commissariat.

En cas de « pandémie grave et étendue », le principe maintenu est celui du maintien de l'activité notamment pour les secteurs « clés » touchant à la sécurité des personnes et des biens ( gardiennage, PR (prévention des risques), ST (santé au travail) et LS (logistique site)). La continuité d'autres activités sera également privilégiée comme la paie, la trésorerie, l'informatique, l'accueil/courrier et le soutien du client OPEX. En cas de virulence moyenne, la cellule de crise décidera au quotidien des affectations des salariés.

**Pour la CFDT, il est indispensable que le CHSCT soit partie prenante des actions engagées en tenant compte de l'aptitude des salariés ainsi que des formations 3 types à dispenser.**

La décision d'exécution du PCA (plan de continuité d'activité) sera prise par la Direction générale par l'intermédiaire de la cellule Siège puis en local par le Directeur.

Si cette décision est prise, une organisation spécifique sera mise en place afin d'assurer les activités essentielles de l'Établissement citées auparavant. Au niveau des secours, **la CFDT a demandé la présence EPI (équipiers de première intervention) qui n'étaient pas recensés dans les besoins.** La Direction a précisé qu'un rapprochement serait réalisé avec CEGELEC, FACEO, COFELY afin de connaître leur PCA.

Concernant l'organisation du travail, la Direction a évoqué la possibilité d'horaires décalés afin de diminuer la concentration d'effectifs dans l'établissement et au CIRA. **Pour la CFDT, cela engendre des contraintes supplémentaires pour certains salariés et d'autres mesures doivent être mises en place comme le déplacement géographique de salariés dans des zones à densité moindre.** La Direction a évoqué aussi la possibilité de mise en place du télétravail. La Direction a prévu en terme de prévention l'attribution de masques (130000 commandés au niveau groupe), la mise en place de distributeurs de solutions hydro-alcooliques pour le lavage des mains avec l'éventualité du retrait des essuie-mains textiles, la mise en place de sèche-mains soufflants n'est pas conseillée. Des poubelles adéquates seront également à prévoir. Des mesures spécifiques de nettoyage seront également mises en place. Des infos seront données au personnel par le biais de flash info, affiches, visio et des affiches «lavage des mains» et «règles générales d'hygiène» installées. Une communication doit être réalisée auprès du personnel afin d'expliquer l'intérêt d'informer l'employeur en cas de diagnostic de grippe. Concernant les instances représentatives du personnel, le sujet a été évoqué lors des réunions de CE et CHSCT en juillet et août et le PCA présenté au CHSCT le 7 septembre.

**Il n'en demeure pas moins que les instances représentatives doivent être informées de l'évolution de la situation et des actions à engager en lien étroit avec le CHSCT.** Le lien entre l'entreprise et les salariés sera maintenu au minima par la mise en place de panneaux à l'entrée de l'établissement un site internet dédié est à l'étude par le siège. D'autres actions sont indispensables pour maintenir les relations avec nos fournisseurs et prestataires et avec les assurances, les banquiers etc...

La décision de fin de crise sera prise au niveau national avec une déclinaison au siège puis à la cellule de crise locale.

## 2- ANALYSE DE SECURITE DU TRAVAIL PYROTECHNIQUE DU TIR VPC :

La Direction a présenté les actions en cours dans le domaine sécurité pyrotechnique sur l'établissement de Roanne ainsi que les séances de tir programmées pour la fin d'année. L'étude de sécurité du travail pyrotechnique cadre de Langonand a été finalisée et envoyée à la Direction dé-

partementale du travail et à l'IPE (inspection des poudres et explosifs). L'étude sécurité cadre de Roanne a repris avec un objectif de consultation du CHSCT en avril 2010 ce qui demande un travail important. Un travail de formation a été réalisé tant pour les formations trimestrielles des personnels habilités pyrotechnique pour d'autres salariés qui ont ou auront une formation à la «sensibilisation à la sécurité pyrotechnique» (LSI, prestataires et permanents antennes, Mourmelon, Belfort, Canjuers équipe ME76, ainsi que des membres du CHSCT). Des membres du CHSCT seront formés d'autant plus que suivant les nouvelles directives et instructions, **le CHSCT sera consulté à chaque analyse ou étude de sécurité pyrotechnique et devra avoir en sa possession les documents nécessaires 1 mois avant la consultation.** Concernant l'analyse de sécurité du travail pyrotechnique du tir VPC, **les élus CFDT (en s'appuyant sur l'expérience d'un de leur membre ayant des compétences pyrotechniques) après étude de l'analyse ont fait leurs remarques et ont donné leur aval, sous condition d'intégration des remarques et modifications à celle-ci.**

### POINTS DIVERS :

#### Nettoyage :

Le contenu du nouveau contrat demande à être «dépoussiéré» afin que les prestations demandées soient clairement identifiées. Il en est de même en ce qui concerne la fréquence des prestations. **Les élus CFDT sont intervenus une nouvelle fois pour que certaines prestations soient revues à la hausse en terme de fréquence, comme le ramassage des poubelles des toilettes femmes ainsi que celles des réfectoires et que l'aspiration des moquettes soit réalisé plus fréquemment.** La Direction a précisé que dans le cadre du risque pandémique des mesures supplémentaires seront mises en place et que la consultation du prestataire est en cours.

#### Plan de circulation :

Du fait de la fermeture de l'activité Aravis, le plan de circulation doit être revu et une information donnée aux salariés en intégrant le plan et la date de changement. Pour certains, cela peut engendrer des modifications en terme de stationnement ainsi que de parcours dans l'enceinte de l'Entreprise. Il faut que toutes les dispositions soient prises également pour assurer l'accès à la zone en terme de secours. **Ce dernier point évoqué par les élus CFDT a été traité au «triple galop» sans réponse précise de la part de la Direction qui avait sans doute d'autres «chats à fouetter»...**

